

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_2020_085

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 08 décembre 2020

Nombre

de Conseillers en exercice 15

de Présents 11

de Votants 13

L'an deux mille vingt et le huit décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antoine ARENA.

OBJET :

DECLARATION D'URGENCE CLIMATIQUE

Etaient présents : ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, BARDET Michel, ROUSSELET Jean-Louis, GORSKI Marc, MEYNIER Cyrille, CARLAVAN Lydie, VILLARON Bruno, TEULER Pierre, TURREL Delphine, GASSEND Christian
Absents : Jean-Marie MARTIN, Virginie PAGANI

Excusés :

Procuration de : HAMOT Christine par ARENA Antoine, HEYNDRIKX Kris par ARENA Antoine

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;

Madame Bénédicte PAUL, a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il(elle) a acceptée.

NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 03/12/2020

Le Maire donne lecture du texte ci-dessous :

De plus en plus de communes et territoires se déclarent, en France et dans le monde, en état d'urgence climatique Pourquoi ?

Ils ont reconnu l'ampleur du problème :

- La concentration de CO² dans l'atmosphère est passée de 280 ppm à plus de 40 ppm ; provoquant l'acidification des océans et le réchauffement climatique par effet de serre. Les températures mondiales ont globalement déjà augmenté de plus d'1 C° depuis l'ère préindustrielle.
- L'exploitation des ressources de la planète au-delà de ses capacités de renouvellement est responsable du changement climatique et de la 6^{ème} extinction de masse avec des conséquences irréversibles qui se font sentir dans le monde entier : atteinte à la biodiversité, crises sanitaires, crises sociales, conséquences migratoires, conséquences économiques à la suite des phénomènes météorologiques, zones côtières inhabitables, augmentation des conflictualités pour accéder aux ressources se raréfiant.
- La Banque mondiale estime que dans les 30 prochaines années, les migrations climatiques concerneront plus de 140 millions de personnes. Ces changements ne se limitent donc pas simplement à une question de climat, il interroge également l'économie, la sécurité, la santé, notre bien-être et celui des animaux. Il interroge la paix. Pour une part croissante de la population, l'enjeu de conserver une planète habitable est en train de supplanter tous les autres.

RF
Préfecture de Digne les Bains
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 14/12/2020
004-210400479-20201208-DE_2020_085-DE

Ici dans notre territoire, nous aussi sommes contraints de reconnaître l'ampleur du problème :

- La Méditerranée et les Alpes sont parmi les régions les plus vulnérables au changement climatique. Le GIEC – Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat – qui prévoyait une hausse des températures de 2 à 3 C° en région méditerranéenne à l'horizon 2050, et de 3 à 5 c° à l'horizon 2100, revoit ses prévisions à la hausse, notamment dans les zones montagneuses.
- Les conséquences du dérèglement climatique ont aussi une traduction de plus en plus perceptible dans notre quotidien bas-alpin :
 - o Les canicules plus fortes et fréquentes ont des effets préoccupants : pénurie d'eau, dessèchement des terres et impact sur notre agriculture, nos forêts, nos constructions, mouvements de terrains, risques de feux, déséquilibres et réduction drastique de la biodiversité.
 - o Les épisodes pluvieux d'intensités nouvelles, les pluies torrentielles destructrices et les inondations associées révèlent les dangers de l'imperméabilisation de nos sols, soulignent les erreurs passées dans les choix d'aménagement et imposent une meilleure gestion locale et globale des eaux pluviales.
 - o L'élévation globale des températures questionne la fonte des glaciers hauts alpins et nos infrastructures de tourisme d'hiver. Elle nous impose aussi une transformation de nos pratiques agricoles.

Les ressentis locaux de ces phénomènes globaux sont devenus des réalités quotidiennes. Ces menaces doivent être prises en compte dans les politiques des communes, des intercommunalités et finalement de toutes les collectivités.

Nous, commune de Champserrier, comme les autres collectivités locales, détenons un rôle moteur majeur dans la mise en œuvre de la transition écologique dans nos territoires : nous avons un devoir d'exemplarité. En agissant pour la préservation de notre planète, depuis nos plus humbles gestes jusqu'à des projets écologiquement ambitieux, en facilitant l'action citoyenne, nous encourageons chacun à agir.

Des mesures concrètes, Provence Alpes Agglomération et les communes qui la composent, en ont déjà réalisées ou accompagnées et de nouveaux programmes sont en cours (Voir déclaration d'Urgence Climatique de Provence Alpes Agglomération).

Il est important plus que jamais d'agir ensemble, vite et local ! Pour devenir un catalyseur de l'action en faveur du climat, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De déclarer l'état d'urgence climatique sur notre territoire reconnaissant que l'atténuation des effets de changement climatique et ses graves conséquences, est une tâche de la plus haute priorité, et une des réponses à la menace qui pèse sur l'Humanité comme sur la Nature.
- D'agir dans toutes nos activités et dans toutes nos politiques publiques en tenant compte de l'impact sur le climat ainsi que sur la durabilité environnementale, sociale et économique des actions que nous engageons.
- D'agir pour le climat en lançant des opérations qui permettent de :
 - o Participer à la réduction des Gaz à Effet de Serre, en prenant en compte les rapports du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC),
 - o Développer la sobriété énergétique, les énergies renouvelables et notre autonomie alimentaire,
 - o Préserver la qualité de l'air, l'eau et la biodiversité,
 - o Devenir un territoire en Pleine Santé.

RF
Préfecture de Digne les Bains
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 14/12/2020
004-210400479-20201208-DE_2020_085-DE

D'acter les projets en prévision :

- o Changement des têtes des lampadaires pour passer à l'éclairage LED
- o Développement des chemins pour faciliter les déplacements doux, tout particulièrement entre les communes
- o Développer le covoiturage
- o Préservation des terrains naturels autant que possible lors des travaux d'urbanisme pour réduire le ruissellement
- o Continuer la réhabilitation de nos bâtiments communaux pour réduire la consommation énergétique
- o D'être vigilant pour que les prochaines constructions soient à la norme RT 2012 – 20 %
- o D'inclure dans les appels d'offre un volet environnemental et d'en faire un facteur primordial
- o De sensibiliser, d'informer et accompagner la population sur les actions communales tout particulièrement à travers le bulletin d'information communal et des actions personnelles de type réhabilitation de bâtiments ou de la construction.
- o De tenir ces engagements tout particulièrement dans la gestion de l'eau, des cours d'eau avec les instances intercommunales qui en ont la gestion.

Nous, le Conseil Municipal de Champtercier, demandons à tous nos partenaires : Département, Région, Etat, communes de l'agglomération, de s'engager dans la même démarche en déclarant l'Etat d'Urgence Climatique et d'agir en ce sens.

POUR : 13

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal, charge Monsieur le Maire d'exécuter les dispositions prises.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus
Le Maire,
Antoine ARENA



RF
Préfecture de Digne les Bains
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 14/12/2020
004-210400479-20201208-DE_2020_085-DE

